

Par courriel

[REDACTED]

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 20 février 2018, par laquelle vous souhaitez obtenir les renseignements suivants :

« *En lien avec la Stratégie numérique mise en place par la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation :*

- *Toutes autres dépenses engagées depuis avril 2014, ventilées par poste budgétaire, ainsi que leurs justifications/objectifs »*

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous informons du résultat des vérifications effectuées dans le cadre du traitement de votre requête.

Ainsi, nous avons compilé dans un tableau les renseignements recensés lors de nos recherches. Vous trouverez en pièce jointe une copie de ce document.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez, ci-annexée, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

Marie-Claude Lajoie
Responsable de l'accès aux documents

AVIS DE RE COURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

575, rue Saint-Amable, bureau 110
Québec (Québec)
G1R 2G4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

Stratégie numérique

Dépenses engagées depuis avril 2014,
ventilées par poste budgétaire, ainsi que leurs justifications et objectifs

Consultation en ligne			
Date	Objet	Montant (\$)	Justifications
Mai 2016	Impression d'un feuillet expliquant le mandat de la Stratégie numérique	1 184,00	Les frais de conception graphique sont inclus dans les frais de conception du Plan d'action en économie numérique, lancé au même moment. Ils ne peuvent être ventilés.
Mai 2016	Capsule vidéo - consultation	13 555,00	Vidéo animée (1) pour le lancement de la consultation et actualisation de la bande-son à l'automne 2017 pour réutilisation.
30 juin 2016 au 1 ^{er} octobre 2017	Plateforme de collaboration	93 140,40	Conception, production et maintenance. Il a été possible de déposer des commentaires ou mémoires sur la plateforme de collaboration du 30 juin 2016 au 28 février 2017. Un budget mensuel a été prévu pour la maintenir en ligne jusqu'au 1er octobre 2017.
30 juin 2016 au 28 février 2017	Animation de la plateforme de collaboration et des Rendez-vous numériques	140 363,50	Gestionnaire de communauté pour toute la durée de la consultation en ligne, production de rapports hebdomadaires, analyse et veille, idéation des ateliers des Rendez-vous numériques, animation des 6 Rendez-vous numériques (incluant personnel de soutien), production des bilans de la consultation (disponibles en ligne sur le site Web du MESI)
30 juin 2016 au 28 février 2017	Révision linguistique du texte de la plateforme de la collaboration	1 181,25	
Septembre à novembre 2016	Capsules vidéo - experts	6 018,00	Capsules témoignages d'experts en lien avec les thèmes de la consultation.
Octobre 2016	Production de trois affiches autoportantes (parapost)	625,94	Ces affiches ont été produites et utilisées pour les Rendez-vous numériques et d'autres événements en lien.
Novembre et décembre 2016	Publicité sur les médias sociaux	2 677,04	Achats publicitaires pour faire connaître la consultation en ligne et promouvoir les vidéos-témoignages.

Rendez-vous numériques			
Date	Objet	Montant (\$)	Justifications
Février 2017	Location de salles et de matériel audio-vidéo (incluant ressources techniques)	13 577,49	Tenue des Rendez-vous numériques, organisés dans les villes suivantes en février 2017: Saguenay, Rivière-du-Loup, Montréal, Québec, Sherbrooke et Gatineau.
Février 2017	Traiteur	7 822,01	Consultations des Rendez-vous numériques de 16 à 20h à Saguenay, à Rivière-du-Loup, à Sherbrooke et à Gatineau et de 8h à 16h30 à Québec et à Montréal
Février 2017	Publicité sur les médias sociaux	2 165,00	Placements publicitaires ciblés selon les régions pour faire connaître les Rendez-vous numériques et susciter la participation.
Février 2017	Production de matériel interactif	12 998,00	Production de matériel numérique : carte du Québec numérique, station de vox pop, dôme de rencontre, etc.
Février 2017	Impression de documents	193,60	Affiches diverses et panneaux de signalisation sur foam-cor.
Mai 2017	Révision linguistique des bilans de la consultation	1 181,25	

Lancement de la Stratégie numérique			
Date	Objet	Montant (\$)	Justifications
Décembre 2017	Location de salle	3 455,00	Conférence de presse. Le coût inclut les frais pour le personnel d'accueil et de coordination.
Décembre 2017	Traiteur	226,53	Conférence de presse.
Décembre 2017	Animation	3 046,85	Présence de deux coanimatrices qui ont également agi comme intervieweuses dans le cadre d'un vox pop réalisé auprès des invités du lancement. Les frais de transport, d'hébergement et de repas sont inclus dans leur cachet global.
Décembre 2017	Audiovisuel	32 960,62	Logistique et réalisation de la projection.
Décembre 2017	Location d'une table interactive (inclusant programmation) et 6 iPad sur pied	5 750,00	Pour présentation numérique aux invités puisque le document n'a pas été imprimé.
Décembre 2017	Captation Facebook Live	4 905,00	Diffusion sur deux pages Facebook (MESI et premier ministre) de la conférence de presse. Le coût inclut le matériel et le personnel au niveau technique, de la régie, de l'éclairage et la modération de la page Facebook durant l'événement.

Autres dépenses			
Date	Objet	Montant (\$)	Justifications
Décembre 2017	Impression d'un feuillet sommaire	250,00	Document pour fin de promotion.
Décembre 2017	Publicité sur les médias sociaux	734,90	Achats pré et post lancement.
Décembre 2017	Capsules vidéo	53 337,49	Prélancement (2), promotion générale (1), orientations (2), reportage post-lancement (1)
Décembre 2017	Révision linguistique du texte de la Stratégie numérique	2 749,88	
Décembre 2017	Production d'un sommaire dynamique en ligne	60 032,69	Le sommaire dynamique présente les grandes lignes de la Stratégie sous forme interactive et sert de carte promotionnelle permettant une consultation facile sur plateforme mobile.